



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Bureau FPIP-06 Caserne Auvare, Bât A3, 28 rue de Roquebillière 06300 NICE
Secrétaire Départemental, Ange QUESADA
Secrétaire Départemental, Adjoint Yvan POIRRIER

Mobile : 06.21.48.09.40.
Tél/Fax : 04.92.17.21.71.
Courriel : fpip-06@orange.fr

C.R.A. Une exception niçoise

Alors que tous les C.R.A. de France sont gérés par la P.A.F. depuis le début 2008, celui de Nice ne le sera qu'à compter du 1er février 2009...

Le 1er décembre 2008, 18 collègues de la CSP-NICE y travaillant depuis des années, y ont été affectés par arrêté en qualité de « PAFISTES » sur la base du volontariat, autrement dit, une mutation sur place avec changement de Direction.

12 stagiaires actuellement en formation à l'aéroport de NICE compléteront le dispositif au 1er février 2009, ce qui porte leur nombre à 30 fonctionnaires.

Il en manque 10 pour faire le compte, car l'administration a prévu qu'avec 40 collègues (gradés et gardiens) le C.R.A. de NICE pouvait être géré convenablement. Le cycle sera celui du 2.2.3. Le reliquat sera obtenu en faisant appel à des volontaires par mutation exceptionnelle au mouvement général national.

Jusqu'à là pas de problème, me direz-vous, mais à y regarder de plus près, entre le 1er décembre 2008 et le 1er février 2009, les « nouveaux » effectifs PAF du CRA (les 18 volontaires sur site) seront toujours gérés par la hiérarchie urbaine.

Des effectifs urbains compléteront ponctuellement le manque de fonctionnaire jusqu'au 1er février, ceux-ci fonctionnant en cycle 4x2.

La FPIP-06 veillera à ce que les anciens du C.R.A. ne soient pas lésés sur leurs prévisions de C.A. Tout rentrera dans l'ordre au 1er février 2009 quand tous les effectifs PAF seront affectés au C.R.A. NICE et que le passage des collègues en deux sections au lieu de cinq actuellement aura été équitablement effectué, nous l'espérons, en concertation entre la nouvelle hiérarchie PAF et les Gardiens et Gradés.

Reste un autre problème à régler et pas des moindres, celui des transfèrements et des présentations d'E.S.I. dans les différents tribunaux et consulats, sans oublier la Cour-d'Appel, qui se situe à AIX-EN-PROVENCE (Jusqu'à présent la Police Urbaine de la CSP NICE en avait la charge).

Il faut donc trouver des collègues Pafistes, (ayant le permis D), ne craignant pas d'effectuer des H.S. et travaillant (sûrement) en cycle hebdomadaire. Un fourgon cellulaire est aussi à prévoir.

Pour l'heure beaucoup de « zones d'ombres » restent en suspens et n'ont pas été résolues.

Les deux Directions « tirant la couverture vers elles », les collègues ne savent plus de qui ils dépendent réellement et comment s'organisera et s'articulera leur nouveau travail et avec quels moyens.

On nous dit qu'un Lieutenant de Police viendrait « chapoter » le tout.

Pas évidentes ses « brèves » explications mais voilà la situation actuelle du C.R.A. de NICE.

Collègues du C.R.A. NICE et futurs Pafistes soyez assurés que vos délégués niçois de la F.P.I.P. veilleront à ce que vos droits et vos conditions de travail soient respectés.

Nice le 12 Décembre 2008

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage ”

Périclès